

**Rapport de présentation du
Budget Primitif**



Conformément au code des collectivités territoriales (article L.2312), le budget primitif doit se rapprocher des principales orientations budgétaires pour lesquelles le Conseil Municipal a pris acte le 23 novembre dernier. Son vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le DOB.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il permet de déterminer sur une année civile, l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget communal est aussi un acte de prévision et d'autorisation. C'est également un acte juridique qui autorise le Maire à dépenser jusqu'à concurrence du montant voté et à percevoir les recettes prévues.

Le budget primitif reste toutefois un acte prévisionnel.

Page 2**• INTRODUCTION****Page 3****• INDICATEURS FINANCIERS****Page 4****• DONNEES GENERALES DU BUDGET****Page 5****• L'EQUILIBRE BUDGETAIRE****Page 6****• RECETTES DE FONCTIONNEMENT****Page 7****• DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****Page 8****• SECTION D'INVESTISSEMENT****Page 9****• PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT**

Un contexte économique toujours aussi fragile et contraint...

Le contexte économique est une nouvelle fois marqué par des mesures récessives qui ne sont autre que le prolongement de la loi de programmation des finances publiques 2015-2017 dont le retour à l'équilibre serait envisagé pour 2019.

Pour mémoire, le Projet de Loi de Finances actuellement en cours d'élaboration, se fonde principalement (en résumé) sur :

- Une inflation de + 1%
- Un taux de croissance de 1.5 %
- Une revalorisation des bases de 1%
- 3.67 Md€ d'effort demandé aux collectivités.

Dans ce cadre, l'effort budgétaire prévu et imposé par l'Etat n'épargnera pas les collectivités. En effet, celles-ci devront encore contribuer à l'effort de redressement des comptes publics qui devient de plus en plus insoutenable.

Face à de telles mesures drastiques, comment favoriser l'investissement local lorsque l'on sait que les marges de manœuvre des collectivités tendent à se réduire fortement ? Les collectivités se trouvent aujourd'hui encore confrontées à l'atonie voire repli des dotations de l'Etat.

Les prélèvements alourdissent les finances communales.

Depuis 2012, Enghien-les-Bains a subi un impact sans précédent des prélèvements et des charges de l'Etat.

Ces prélèvements sont constitués de transferts de solidarités vers d'autres communes (péréquation horizontale) ainsi que des pénalités au titre de la loi SRU.

L'impact budgétaire est marqué depuis 2014 pour la ville, des dépenses imputables à la réforme des rythmes scolaires et à la baisse de la DGF.

Ces baisses massives auront des conséquences lourdes sur les budgets à venir. Si 2016, n'est pas trop périlleux, l'horizon 2017 obligera la commune à se projeter différemment et à repenser fondamentalement son budget.

La ville d'Enghien-les-Bains garde une parfaite maîtrise de ses équilibres budgétaires et de sa fiscalité spécifique.

Enghien-les-Bains n'échappera pas à ces mesures dictées par le Projet de Loi de Finances mais la ville ne souhaite pas pour autant modifier ses engagements notamment en matière de fiscalité directe avec son maintien de niveau actuel. Il en est de même pour la qualité de service public et sa politique active d'investissement.

La ville a donc opté pour la rationalisation et la réduction de ses dépenses de gestion. C'est par la maîtrise de ces mêmes charges qu'elle pourra réaffirmer ses engagements.

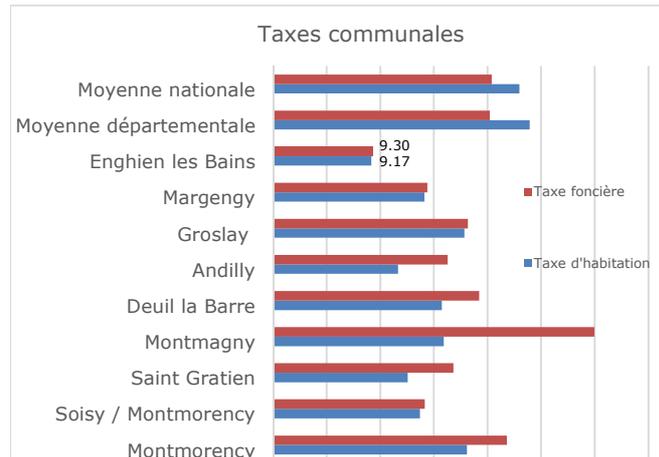
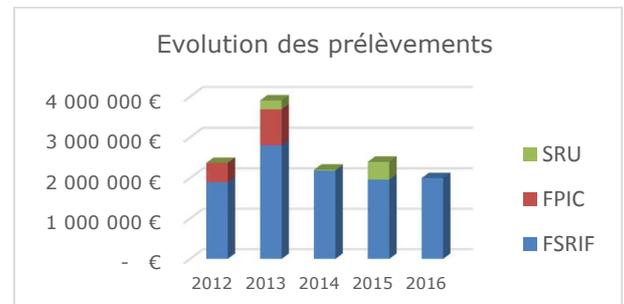
**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
2015 – 2016 : -0.96 %**



Adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 17 novembre 2015

Les contraintes inhérentes à l'élaboration du budget sont de plus en plus marquées :

- Une conjoncture économique et sociale défavorable.
- Un déficit de l'Etat qui s'aggrave et pèse fortement sur les collectivités.
- Des transferts de charges de l'Etat vers les communes sans véritable compensation.
- La dépense publique au cœur des préoccupations.



Des finances saines et des ratios consolidés.

Dans ce contexte de fortes diminutions des dotations de l'Etat, les baisses massives auront sans doute des conséquences lourdes sur les finances 2017.

Néanmoins pour 2016, les finances locales restent saines et la ville d'Enghien-les-Bains affiche encore des ratios plus qu'honorables.

La ville maintient une faible dette. L'endettement reste bien en dessous de la moyenne nationale.



La capacité de désendettement de la ville s'élève à 1,86 années. Ratio plus qu'honorable au regard de la moyenne des collectivités locales qui est de 4,8 années (source 2014). Pour info, le seuil d'alerte est estimé à 12 années par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le taux d'épargne permet d'autofinancer d'une façon significative les projets qui ont été programmés et de préserver une situation financière très équilibrée.



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION					
En K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Recettes de gestion	38 420	41 574	41 712	40 244	39 479
Dépenses de gestion	30 108	34 445	36 946	34 766	34 431
Epargne de gestion (a)	8 312	7 129	4 766	5 478	5 048
Charges financières nettes (dépenses-recettes) (b)	23	11	43	145	156
Epargne brute (hors excédent) EB= (a-b)	8 289	7 118	4 723	5 333	4 892
Remboursement dette en capital ©	460	425	830	1 288	1 337
Epargne nette (hors excédent) EN = eb-c	7 829	6 693	3 893	4 045	3 555

La dégradation de l'épargne depuis 2013 n'est autre que la conséquence de l'effet des prélèvements. Toutefois le niveau reste convenable.

Pour mémoire, en 2015 la ville a dû comptabiliser et régulariser un volume de 2.25 M€ correspondant aux écritures d'ordre (subventions transférables) afin d'apurer le compte de gestion selon la demande du Trésorier principal.

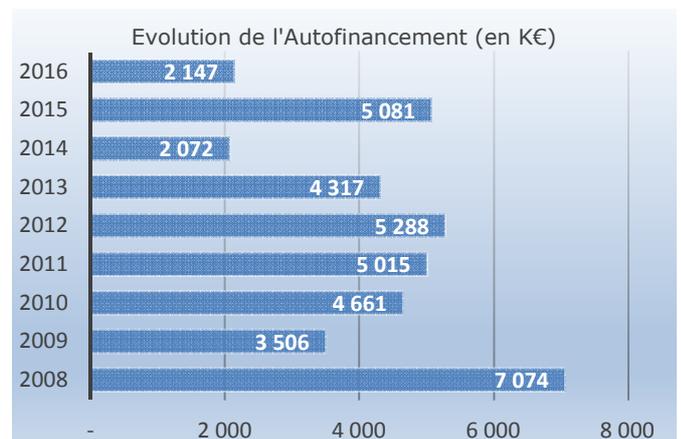
Autofinancement 2015 sans écritures d'ordre : 2 828 K€



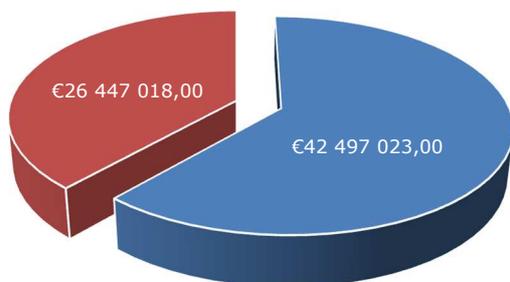
Indicateur en € / habitant	Enghien-les-Bains	Moyenne nationale (2014)
Encours de la dette du budget principal / habitant	600	1 138

Principaux ratios	Enghien-les-Bains	Moyenne nationale (2014)
Capacité de désendettement (encours / épargne brute)	1,86	inconnu
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	3,69%	10,20%

L'épargne brute doit à minima, permettre de couvrir l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville. (Annuité de la ville 1.5 M€)

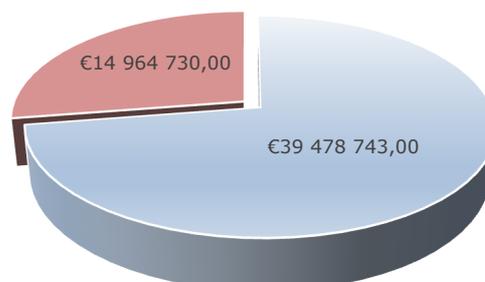


Budget Primitif 2015
(avec reprise des résultats)



■ fonctionnement ■ investissement

Budget Primitif 2016
(sans reprise des résultats)



■ fonctionnement ■ investissement

Qu'elle est l'orientation du budget ?
(Investissement et fonctionnement pour 100 euros dépensés)



Ensemble des services municipaux et des contrats qui y sont liés 16.09 €

Sécurité et salubrité 4.60 €

Culture 10.36 €

Enseignement 5.69 €

Sports & jeunesse 5.24 €

Interventions sociales 3.85 €

Garderies et crèches 3.45 €

Logement 1.26 €

Aménagement urbain, environnement 28.04 €

Tourisme, aide aux commerces 4.48 €

Ecritures d'ordre 17.18 €

Dépenses directement dédiées à la famille 19.49 %

Ajuster le budget sans renier la qualité des services rendus aux habitants.

La ville a toujours veillé à ce que le budget dédié aux familles ne soit pas impacté.

Rester rigoureux et soucieux de l'intérêt général tout en participant à l'effort de redressement des comptes publics.

Le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 23 novembre dernier, a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2016 :

- Maîtrise des charges courantes de fonctionnement afin de consolider l'autofinancement.
- Stabilisation de la masse salariale malgré l'internalisation du ménage.
- Maintien des taux de fiscalité communale.
- Poursuite de la fidélisation auprès du tissu associatif.
- Progression des recettes des services.
- Maintien d'une politique active des investissements.
- Limiter le recours à l'emprunt
- Baisse massive des concours de l'Etat.
- Renforcement des prélèvements au titre de la solidarité.

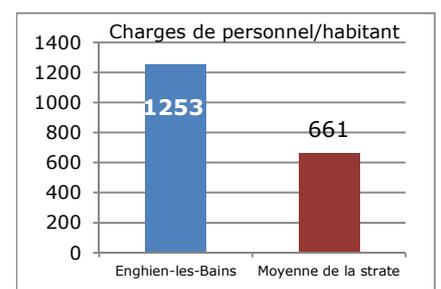
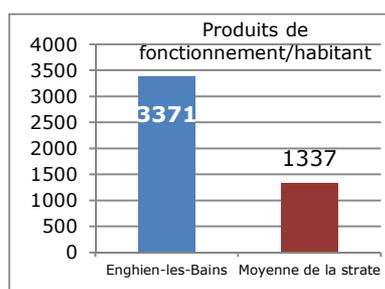
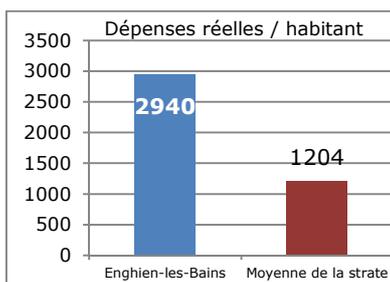
La baisse massive et nationale des dotations rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Depuis de nombreuses années, la ville s'attelle à poursuivre les efforts de rigueur de gestion afin de préserver la qualité de service public et de maintenir un niveau conséquent de ses projets d'investissements afin de ne pas déroger au programme de son mandat.

C'est ainsi que la progression des dépenses réelles de fonctionnement a pu être maîtrisée avec une décroissance.

Budget principal - dépenses	BP 2015	BP 2016	Budget principal - recettes	BP 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT	42 497 023	39 478 743	FONCTIONNEMENT	42 497 023	39 478 743
Frais de personnel :	14 527 746	14 676 424	Produits des services, atténuations de charges :	1 791 777	1 768 500
Dépenses à caractère général :	13 746 812	14 264 186	Produit Brut des Jeux et reversement de l'Etat :	17 000 000	17 000 000
Autres charges de gestion courante :	2 800 295	2 715 427	Autres recettes fiscales :	12 961 000	13 060 243
Charges exceptionnelles :	496 000	344 373	Dotations et participations :	4 844 848	2 925 900
Intérêts de la dette :	145 000	156 000	Autres produits de gestion courante :	3 342 137	3 407 000
Péréquation horizontale, SRU :	3 050 000	2 275 000	autres produits :	2 256 180	1 317 100
Sous total dépenses réelles	34 765 853	34 431 410	Excédent N-1 reporté :	301 081	
Amortissements :	2 650 000	2 900 000			
Autofinancement :	5 081 170	2 147 333			

Budget principal - dépenses	BP 2015	BP 2016	Budget principal - recettes	BP 2015	BP 2016
INVESTISSEMENT	26 447 018	14 964 730	INVESTISSEMENT	26 447 018	14 964 730
Chap 20 : études, honoraires et logiciels :	680 633	1 591 122	Autofinancement :	5 081 170	2 147 333
Chap 21 : Immobilisations corporelles :	8 095 834	6 888 519	Emprunt d'équilibre :	5 447 138	5 980 233
Chap 23 : immobilisations en cours :	5 308 970	4 785 589	Subventions, FCTVA, divers :	9 642 378	2 620 164
surcharges foncières :	620 992	347 000	Aliénations de biens :	1 340 000	1 312 000
Dette en capital :	1 290 000	1 342 500	Amortissements :	2 650 000	2 900 000
Chap 27 : Cautionnements versés :	0	10 000	Autres écritures d'ordre :	2 286 332	0
Ecritures d'ordre :	4 540 212	0	Dépôts et cautionnements reçus :		5 000
Déficit N-1 reporté :	5 910 377	0			



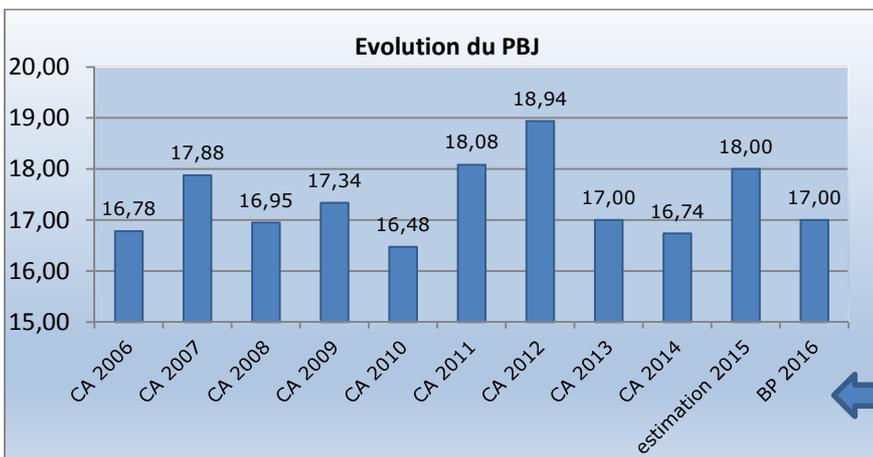
Les concours de l'Etat aux collectivités sont à l'origine, des moyens qui leur sont donnés pour exercer les compétences que l'Etat lui-même leur a transférées. Or, le désengagement de l'Etat rend la tâche ardue et oblige les collectivités à repenser leur budget et se projeter différemment.

Budget principal - recettes	BP 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT	42 497 023	39 478 743
Produits des services, atténuations de charges :	1 791 777	1 768 500
Produit Brut des Jeux et reversement de l'Etat :	17 000 000	17 000 000
Autres recettes fiscales :	12 961 000	13 060 243
Dotations et participations :	4 844 848	2 925 900
Autres produits de gestion courante :	3 342 137	3 407 000
autres produits :	2 256 180	1 317 100
Excédent N-1 reporté :	301 081	

La structure budgétaire des recettes est conforme aux orientations actées lors du DOB.

Les éléments de gouvernance reposent essentiellement sur :

- Reconduction de l'attribution de compensation de la CAVAM à hauteur de 2 064 119 €.
- Légère revalorisation des droits de mutations à hauteur de 700 K€ (contre 650 K€ en 2015).
- Stabilité des recettes de stationnement.
- Suppression de la subvention régionale dédiée au CFA (250 K€).
- Maintien des taux d'imposition (produit estimé à 4.3 M€).
- Net fléchissement des concours financiers du département et de la région.
- Maintien du PBJ à hauteur de 17 M€

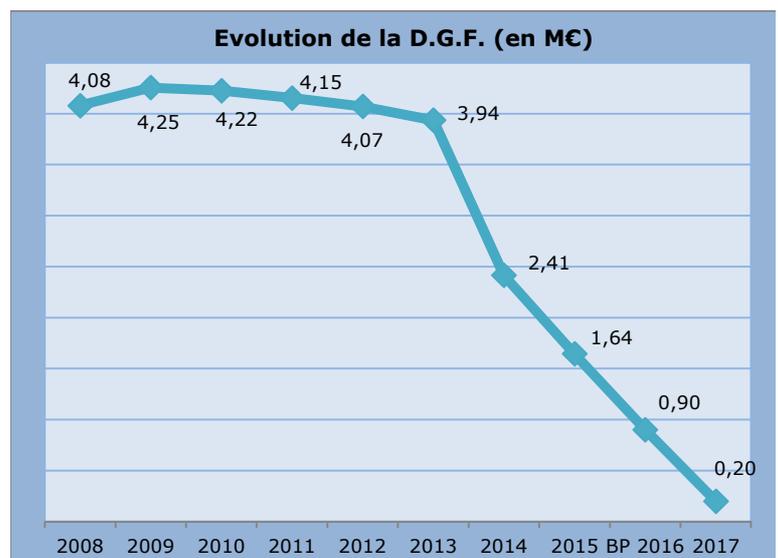


Baisse de la DGF :

La baisse brutale et durable de la DGF met en péril l'équilibre budgétaire des communes. Si la DGF était une des principales ressources des communes, aujourd'hui force est de constater que la ville d'Enghien-les-Bains ne disposera plus à terme de cette recette.

L'association des Maires de France qualifie d'injuste cette décision car les concours de l'Etat aux collectivités correspondent à des transferts de charges et à des compensations d'impôts supprimés.

Injuste car, véritable acteurs économiques, les collectivités assurent près de 70 % l'investissement public. De surcroît, la baisse des ressources risquent de mettre en péril l'investissement local.



La cure d'austérité imposée par l'Etat se traduit par un budget responsable : la traque aux économies ! Cette tendance est désormais perpétuée afin de ne pas altérer les services rendus à la population.

Une gestion optimisée des dépenses qui se caractérisent par :

Budget principal - dépenses	BP 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT	42 497 023	39 478 743
Frais de personnel :	14 527 746	14 676 424
Dépenses à caractère général :	13 746 812	14 264 186
Autres charges de gestion courante :	2 800 295	2 715 427
Charges exceptionnelles :	496 000	344 373
Intérêts de la dette :	145 000	156 000
Péréquation horizontale, SRU :	3 050 000	2 275 000
Sous total dépenses réelles	34 765 853	34 431 410
Amortissements :	2 650 000	2 900 000
Autofinancement :	5 081 170	2 147 333

- ✓ La maîtrise des dépenses à caractère général : Augmentation liée au déploiement de nouveaux projets.
- ✓ La stabilité de la masse salariale malgré l'internalisation du nettoyage des bâtiments : + 1.02 %. Prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- ✓ Véritables acteurs de la vie locale, les associations seront de nouveau subventionnées par la commune.
- ✓ La recherche d'économies qui seront générées à travers la renégociation de l'ensemble des contrats.

PROJETS PHARES DE LA VILLE

Le volet Développement Durable : AGENDA 21 n°2

L'Agenda 21 est un programme d'action continu qui répond à la triple question de l'urgence environnementale, de l'économie des ressources et de la cohésion sociale. La saison 2 de l'agenda 21 devra s'inscrire dans la mouvance de la première version en poursuivant le travail avec les services et les administrés. Rappelons que ce travail avait été récompensé par l'obtention de la reconnaissance ministérielle dès 2010 et qu'Enghien-les-Bains avait été la première ville du Val d'Oise à l'obtenir.

Les objectifs peuvent être résumés en trois points :

- Donner un cadre à la politique développement durable de la collectivité,
- Développer l'aspect de « performance » des services que l'on peut résumer simplement en : « faire mieux avec moins »,
- Offrir un lieu de coopération et d'innovation interservices autour de sujets émergents.

La saison 2 de l'agenda 21 se veut donc plus mature en proposant des actions qui ont vocation à changer les choses en profondeur. Les mots d'ordre sont « traçabilité », « visibilité », « performance », « collaboration » et « responsabilité ». Pour ce faire, la collectivité a choisi de prendre ses sources dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour développer sa politique de Développement Durable.

DEPENSER MOINS EN FAISANT MIEUX

Politique de la ville / nouvelles solidarités

Dans la lignée du volet social, l'objectif étant d'accompagner les familles les plus démunies et de leur offrir des services tels que des séjours vacances.

Le volet jeunesse : Nouvel enjeu de la politique jeunesse.

Dans le cadre de l'opération « **BAFA citoyen** » nouveau projet voulu par la municipalité, la ville souhaite accompagner les jeunes de 17 à 25 ans pour passer leur BAFA en échange d'heures citoyennes à effectuer au sein des services municipaux ou par le biais d'associations. La ville financera alors partiellement la formation.

Dans un même concept, la ville participera également au financement partiel **du permis de conduire** pour les jeunes qui souhaiteraient rentrer dans ce dispositif.

Un **Conseil Municipal des Jeunes** (12-14 ans) sera mis en place : Il participera à la vie démocratique de la cité et travaillera en commission, sur des sujets, des projets participatifs.

FAVORISER LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La politique sociale

Création d'emplois

L'internalisation du ménage a permis outre mesure de générer des économies mais aussi de créer des emplois.

- 13 contractuels
- 8 vacataires

D'autre part, la municipalité a décidé de favoriser l'aide à l'insertion professionnelle.

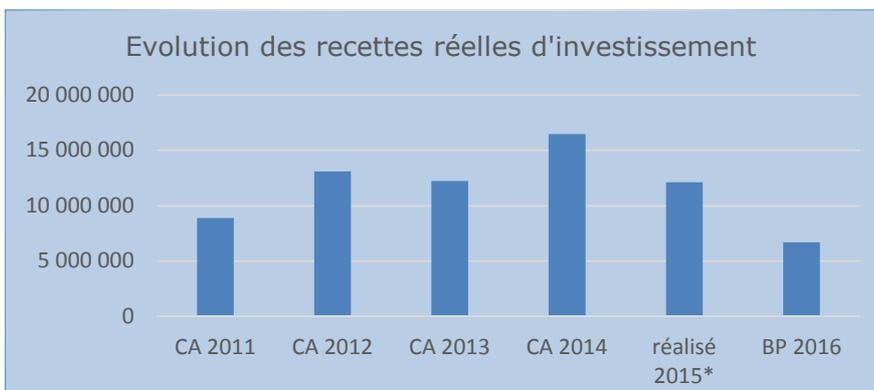
- Création de postes CUI - CAE
- Contrat d'avenir

Budget principal - recettes	BP 2015	BP 2016
INVESTISSEMENT	26 447 018	14 964 730
Autofinancement :	5 081 170	2 147 333
Emprunt d'équilibre :	5 447 138	5 980 233
Subventions, FCTVA, divers :	9 642 378	2 620 164
Aliénations de biens :	1 340 000	1 312 000
Amortissements :	2 650 000	2 900 000
Autres écritures d'ordre :	2 286 332	0
Dépôts et cautionnements reçus :		5 000

Principales dispositions :

- Un produit FCTVA conséquent en raison d'investissements élevés en 2014 et d'un taux relevé à 15.761 % au lieu de 15.482 %.
- Maîtriser le recours à l'emprunt
- Tenir compte de l'amodrissement des subventions versées par les partenaires financiers.

La société LPCR s'était proposée de verser la redevance en une seule fois (900 K€) sur la seule année 2016 au lieu d'un étalement de 300 K€ sur 3 ans. Les membres de la commission des finances n'ont pas souhaité retenir cette option mais plutôt l'échelonnement afin de ne pas mettre en péril les budgets futurs qui risquent déjà d'être fragilisés. L'option retenue est donc de minorer la recette LPCR et d'augmenter l'emprunt.



Le budget 2016 sera voté sans la reprise des résultats.

Il ne tient donc pas compte de l'article budgétaire 1068 relatif au virement du résultat de fonctionnement qui permet de couvrir le déficit d'investissement.

Principales orientations :

- Maintenir une politique d'investissement soutenue malgré le fléchissement des ressources. Un niveau d'équipement à la hauteur de 2015.
- Poursuivre le portage foncier dans le cadre de l'opération cœur de ville.
- Poursuivre la politique locale de l'habitat par le biais de surcharges foncières.

Budget principal - dépenses	Budget 2015	BP 2016
INVESTISSEMENT	26 203 518	14 964 730
Chap 20 : études, honoraires et logiciels :	1 118 633	1 591 122
Chap 21 : Immobilisations corporelles :	8 170 834	6 888 519
Chap 23 : immobilisations en cours :	4 542 470	4 785 589
surcharges foncières :	620 992	347 000
Dettes en capital :	1 290 000	1 342 500
Chap 27 : Cautionnements versés :	10 000	10 000
Ecritures d'ordre :	4 540 212	0
Déficit N-1 reporté :	5 910 377	0



Le niveau d'équipements d'Enghien-les-Bains reste convenablement élevé.

Plus de 100 M€ d'investis pour 9M€ d'empruntés

Un niveau d'investissement consacré à la poursuite des engagements du mandat.

Malgré les difficultés liées au contexte économique, la ville réaffirme sa volonté de maintenir une politique d'investissement active quant à la finalisation de ses projets de mandats.

VOIRIE

- ❖ Enfouissement de réseaux et travaux de voirie tronçon Cotte, Malleville, Pasteur.
- ❖ Réfection lourde des dalles jetée Patenôte (2ème tranche).

BÂTIMENTS

- ❖ Travaux d'aménagement CTM Deuil la Barre.
- ❖ Travaux dans les écoles : revêtement de sols, cloisons, mise en peinture.
- ❖ Travaux parkings (report 2015) : réseaux GSM, mise en peinture, mise en œuvre ascenseur PMR marché municipal.
- ❖ Agenda 21 : relamping différents sites.
- ❖ Serres municipales : tunnel plexi double peau, motorisation portail et porte de garage.
- ❖ Aménagement PMR ADAP divers sites.
- ❖ Gymnase la Coussaye : peinture, carrelage, éclairage, faux plafonds.
- ❖ PAVILLON DU LAC : travaux de gros œuvres.
 - ✓ Reprise des structures de la surface du restaurant.
 - ✓ Reprise intégrale du plancher du sous-sol.
 - ✓ Ravalement.
 - ✓ Remplacement des menuiseries extérieures.
 - ✓ Reprise partielle de la couverture.
 - ✓ Mise aux normes et accessibilité PMR.
 - ✓ Mise aux normes incendie, hygiène, code du travail, électricité.

URBANISME

- ❖ Acquisitions foncières.
- ❖ Surcharges foncières : 43 rue de la Coussaye, reliquat du 4 rue Blanche et autres.
- ❖ Etudes pré opérationnelles cœur de ville, études de programmation en équipements scolaires.

INFORMATIQUE

- ❖ Remplacement du parc informatique obsolète.
- ❖ Gestion des contrôles d'accès des bâtiments et sécurisation.
- ❖ Sécurisation salle informatique.
- ❖ Equipement de divers logiciels des services (urbanisme, scolaire).

~~~~~

**Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Budget Primitif ville 2016.**